

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2025

Le mercredi 29 janvier 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Aurélie CHAUVIN

Présents : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Représentés :

Absents et excusés : Marie-Laure FELIX, Jenny HURTAUD, Florent BOUILLAUD, David JOUBERT

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2024
- 2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Mise à jour de la numérotation de la voirie.
- 4- Autorisation signature : Convention de servitude garantissant les conditions d'utilisation de la parcelle A518 appartenant au domaine privé de la commune et convention de partenariat pour le versement de la contribution financière participant au financement des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie tel que défini dans la mesure d'accompagnement liée à la mise en œuvre du projet éolien Chambon Puyravault.
- 5- Dispositif solidarité AMF/Mayotte.
- 6- Compte-rendu commission "Bâtiments".
- 7- Divers.

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 décembre.

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A227 et A228 d'une superficie de 1763 m² et situé rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Matthieu BOIZUMAULT, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C323 et C775 d'une superficie de 117 m² et situé 2 rue du Beurre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens susnommés.

3- Mise à jour de la numérotation de la voirie

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro :

- 343 (numérotation métrique) rue d'en Haut, pour l'immeuble cadastré A771.
- 20A rue d'en Bas, pour l'immeuble cadastré A789.

4- Autorisation de signature : Convention de servitude garantissant les conditions d'utilisation de la parcelle A518 appartenant à la commune. Convention de partenariat pour le versement de la contribution financière participant au financement des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie tel que défini dans mesure d'accompagnement liée à la mise en œuvre du projet éolien de Chambon Puyravault

Considérant la nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles et que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants, le conseil municipal :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer de manière notariée : la Convention de Servitudes pour l'usage de la parcelle A518, et la Constitution de Servitudes et autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer la convention de partenariat permettant le versement par la SAS

Ferme éolienne de Chambon Puyravault de la contribution financière participant au financement des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie

- **DONNE** également pouvoir au Maire pour consentir à l'enregistrement, au dépôt au rang des minutes du notaire de la Société et/ou de procéder à la publication aux services de publicité foncière à la seule volonté de la Société et sa charge exclusive.

5- Dispositif solidarité AMF/Mayotte.

Le conseil municipal de Puyravault contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 50 € à la Protection civile siège social : FNPC Tour essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

6- Compte-rendu commission "Bâtiments". Rapporteur M. Gérard ALAIRE

Pour faire suite à la commission « Bâtiments » qui s'est réunie lundi 27 janvier dernier M. ALAIRE présente plusieurs projets qui pourraient être réalisés cette année ou l'année prochaine. A savoir :

- Le ravalement de la façade de la salle des fêtes en fonction des possibilités financières. A suivre.
- La rénovation complète de la salle locative de l'espace du vieux Château d'eau (remplacement des menuiseries, l'isolation, la mise aux normes électriques). A suivre.

Le conseil municipal a donné son accord pour la réparation des toilettes publiques de l'espace du vieux Château d'eau par l'entreprise Ouest Plafond pour un coût de 3 842,33 € TTC.

7- Divers.

- ✓ Monsieur le Maire remercie la commission « communication » pour la réalisation du magazine « Nouvelles pyratelles ».
- ✓ Monsieur le Maire présente un bilan intermédiaire du recensement : 395 logements recensés sur la commune. Les deux agents recenseurs ont bien avancé dans le récolement des informations et au 30 janvier, il ne reste qu'une cinquantaine de logements à relancer pour obtenir les documents nécessaires à l'enregistrement (date limite 15 février). Les chiffres définitifs de la population sur la commune seront communiqués en mars.
- ✓ Plantation de 250 mètres linéaires de haies derrière la chardonnière le 15 février à 9h. Une information est faite à la population pour participer à cette plantation.
- ✓ Les devis pour une campagne d'égavage ont été signés ; pour un coût de 2 867,04 € TTC.
- ✓ La commission « Environnement » se réunira le 03 février 2025.
- ✓ La commission « Fêtes et cérémonies » le 06 février 2025
- ✓ La commission « Voirie » le 12 février 2025.
- ✓ La commission « Finances » le 17 février 2025.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 05 mars 2025 à 20 heures pour le vote du budget primitif 2025, l'approbation du compte financier unique 2024...

Fin de séance : 21 heures 15

Raymond DESILLE
Président de séance

Aurélien CHAUVIN
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélien Chauvin', written over a large, scribbled-out area.